

PREMIER DE L'ABONNEMENT
SOMME QUOTIDIENNE

LE NUMERO
Cinq sous

PREMIER DE L'ABONNEMENT
Edition Hebdomadaire

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE

PRO ARIS ET FOUIS

SCIENCES, ARTS

1er Septembre 1827

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 4 AVRIL 1912

85ème Année

Tribunaux pour Enfants.

C'est une banalité de constater l'accroissement de la criminalité chez les enfants, et nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur cette question, si les récents débats parlementaires ne lui donnaient un regain d'actualité.

Que le nombre des enfants coupables augmente chaque année avec une rapidité effroyable, nul ne songe à le contester. C'est la une de ces vérités que la statistique, mieux que tout discours, se charge de proclamer. C'est ainsi qu'en France, par exemple, le nombre des mineurs de dix huit ans poursuivis devant les tribunaux s'est élevé, de 23,319 qu'il était en 1880 à 31,441 pour 1905, sans que, pour cela, notre pays ait acquis le triste privilège d'une notoriété criminelle hors de pair, puisque l'Allemagne, qui, en 1882, poursuivait devant ses tribunaux 30,700 mineurs de dix huit ans, en 1906 dut en poursuivre 55,211 pendant que l'Italie voyait le nombre des mêmes délinquants monter de 30,100, en 1892, à 67,745 en 1905. Sur la réalité du phénomène, tout le monde est d'accord, et les gémissements de tous sur un mal qui ravage tous les pays s'unissent en un concert éclatant. Pourquoi l'enfant s'est-il ainsi, du Nord au Sud, corrompu, et quelle main le pousse au crime? Les docteurs, là-dessus, ont beaucoup disserté, sans s'entendre, et je ne veux sur ce point que reproduire l'opinion, recueillie au cours d'une conversation de l'ancienne, de l'un des plus éminents magistrats de la cour de Paris, M. Albaladejo, qui a fait de ces questions une étude approfondie.

Le défaut de surveillance des parents, les fréquentations de la rue, la lecture des journaux à scandale, qui, involontairement, donnent au crime le bénéfice d'une publicité qu'ils refusent souvent à la vertu, la crise de l'apprentissage, qui a prié l'enfant du contrôle autrefois si utile du patron, responsable au raleme de la conduite et du travail de l'apprenti, qu'il employait... autant de causes de corruption pour le mineur isolé au milieu des tentations d'une ville comme Paris. Mais on se tromperait grossièrement, si l'on oubliait de compter au nombre des raisons de la démolition de l'enfant la propagande faite dans les milieux ouvriers en faveur de ce scepticisme pratique, de cette doctrine débauchée qui représente l'argent, l'argent seul, l'unique conquête de l'argent comme le mobile suffisant de toute ambition humaine. Sans vouloir faire en aucune façon preuve d'intransigence religieuse, prôner telle confession au détriment de telle autre, mêler à cette question habituelle des passions politiques, il me sera bien permis de regretter que l'enseignement moral ait, dans la famille comme à l'école, dépeuplé une forme religieuse, quelle qu'elle soit, pour se restreindre à l'exposé, d'ailleurs recommandable en soi, de prescriptions philosophiques bonnes peut-être aux adultes, mais insuffisantes à prémunir l'enfant contre ses défaillances.

Qu'entend donc l'enfant aujourd'hui autour de lui? Il entend faire assidument l'apologie de la fortune. Un tel a su se débrouiller, il est riche, est l'exemple que l'on proposera le plus fréquemment à son activité hésitante. Que voit-il? Il ne voit que des gens empressés à courir, à travers tous les risques, après ce bienheureux argent, source de toute jouissance, dispensateur de toute gloire et aussi de toute paresse.

Quoi qu'il en soit des causes, les spécialistes de l'enfance se sont surtout préoccupés d'atténuer les effets, et leur dévouement s'est arrêté à l'examen de cette énigme : la société, en punissant l'enfant au lieu de le corriger simplement, ne contribue-t-elle pas à exaspérer ses mauvais instincts et ne se charge-t-elle pas, par une répression maladroite, de transformer en véritable coupable celui qui n'était qu'un malade digne de pitié? Sous le

régime du Code pénal, on sait que tout mineur de seize ans peut être, au gré des magistrats, soit condamné comme pleinement responsable du délit reproché, soit acquitté, encore bien que le fait soit prouvé, mais acquitté comme ayant agi sans discernement, et comme tel envoyé non plus dans une prison de droit commun, mais dans une maison de correction jusqu'à l'âge de vingt et un ans. La distinction tout administrative est illusoire en fait, maison de correction et prison sont demeures semblables, peuplées des mêmes contingents, rebuts du vice, où l'enfant amendable ne peut que se perfectionner dans le crime. Maxime du Camp appelait les maisons de correction pour enfants les écoles normales du vice, et il avait grandement raison. Éviter le séjour de la maison de correction au mineur acquitté comme ayant agi sans discernement, telle fut la première idée par laquelle se manifestèrent les tendances modernes à la moralisation de l'enfant. Puis, sous l'effort de techniciens connus tels que M.M. Marcel Klein, Julhiet, Rollet, de Casabianca, Albaladejo, Mme Maria Verone et nombre d'autres dont j'oublie les noms, les pouvoirs publics furent saisis, sur l'initiative de M. Ferdinand Dreyfus, de propositions qui aujourd'hui sont sanctionnées par le Sénat et qui d'ici peu modifieront du tout au tout la répression pénale à l'égard des enfants. On est parti de ce principe si cher aux criminalistes italiens qui représente le coupable comme un malade et l'enfant coupable comme le plus intéressant parmi les malades. Les tribunaux ordi aires, dit-on, sont en cette matière trop sévères, car la loi leur impose des répressions trop dures, en proposant à leur jugement plus le "fait" lui-même que la "personne" du délinquant. Spécialistes, fut la nouvelle formule, et créons des tribunaux pour enfants, fut le nouveau mot d'ordre.

A Paris, la magistrature fit le premier pas, et elle institua le tribunal de la Se chambre, dont une fois par semaine les audiences sont réservées à l'examen des délits commis par les enfants. L'esprit ayant paru donner de bons résultats, on tend aujourd'hui à faire adopter un système déjà en usage dans nombre de pays étrangers, particulièrement aux Etats-Unis, où l'institution des "Juvenile Courts" fonctionne à souhait. Dégagée de toute complication technique, voici quelle serait l'économie de la nouvelle organisation. On distinguerait d'abord entre deux majorités criminelles, celle de treize et celle de dix-huit ans. Au-dessous de treize ans, l'enfant ne pourrait jamais et en aucun cas être "condamné", au sens legal du mot : il n'en serait pas moins passible de mesures d'éducation ou d'assistance spéciale destinée non à le punir mais à l'amender, qui seraient édictées par des magistrats, mais non par un tribunal répressif, c'est-à-dire par la chambre du conseil du tribunal civil et non par une chambre correctionnelle. Pour les fautes commises par des mineurs de treize ans, aucun appareil pénal, pas de condamnation prononcée par un tribunal, mais des mesures prises par des magistrats siégeant en chambre du conseil et non en audience. D'aucuns voudraient substituer même à cette juridiction familiale la sentence d'un juge unique, ainsi que procède la législation américaine, mais il semble que les avis doivent se rallier à la première formule. Pour ces mêmes mineurs de treize ans, jamais de prison proprement dite, mais des mesures de surveillance intérieure dans un asile, et toutes dispositions destinées non pas à leur demander compte du passé mais à assurer leur avenir moral.

En ce qui concerne les mineurs de treize à dix-huit ans pour qui la question de discernement se serait posée, comme le Code pénal actuellement exige qu'elle le soit pour les mineurs de seize ans, il ne saurait être question de le soustraire à la juridiction répres-

Ils continueraient à être jugés par des magistrats siégeant en audience mais qui offrirait la garantie d'une spécialisation constante. On étendrait donc à tout le territoire la mesure dont l'essai au tribunal de la Seine a semblé favorable, c'est-à-dire qu'il serait créé des tribunaux d'enfants recrutés parmi les juges ordinaires du siège, mais à qui serait définitivement confiée la mission délicate de juger des mineurs et qui, à raison de cette circonstance, échapperaient au roulement annuel. Si le tribunal de telle petite ville n'avait qu'une chambre correctionnelle, la juridiction pour enfants consisterait dans une audience spécialement réservée aux mineurs de treize à dix-huit ans. En somme le tribunal pour enfants serait moins une juridiction, soit qu'une spécialisation, soit des juges, soit seulement des audiences. L'avantage pour le jeune délinquant en serait pas moins appréciable d'avoir à répondre de son délit devant des juges rompus à l'examen des causes analogues et versés dans la psychologie des criminels de l'enfance.

Pour les mineurs de treize ans présumés légalement irresponsables, qu'il s'agisse de crime ou de délit, aucune distinction à faire : ils seront toujours et uniquement justiciables du tribunal de la chambre du conseil muni des seuls pouvoirs d'amendement par voie administrative. Pour les mineurs de treize à dix-huit ans, condamnables s'ils sont déclarés avoir agi avec discernement, la nouvelle tendance des spécialistes serait de ne les envoyer devant une cour d'assises, en cas de crime, qu'à partir de seize ans. Jusque-là, même en cas de crime pouvant entraîner la mort, ils resteraient justiciables du tribunal correctionnel apte à juger les délits sévères et de ce tribunal correctionnel spécialisé dont nous venons d'expliquer le recrutement.

Enfin magistrats et sociologues sont d'accord pour demander que toutes affaires où doivent comparaître des mineurs soient jugées à huis clos et que le compte rendu des débats par la presse en soit interdit, l'expérience ayant prouvé que l'enfant plus encore que l'adulte est sensible à la notoriété que crée dans les milieux du vice la publicité faite à l'occasion d'un crime.

Tel est, en résumé, l'ensemble des vœux formés par les spécialistes. Quelques-uns plus osés réclament pour la femme le droit de faire partie de ces tribunaux spéciaux, estimant qu'une femme mieux qu'un juge, si indulgent et éclairé soit-il, serait apte à reconnaître le véritable caractère d'un enfant mineur de treize ans.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que rendre hommage au dévouement et à la science des partisans de la réforme. Nous connaissons trop les admirables résultats pratiques déjà acquis par les différents patronages de l'enfance coupable que quelques-uns d'entre eux dirigent, pour ne pas avoir plein espoir dans les bienfaits que semblent promettre leurs théoriques revendications.

Qu'il nous soit seulement permis de rappeler le vieux dicton : "Mieux vaut prévoir que punir." S'intéresser à l'enfance criminelle, aux jeunes voleurs et aux assassins précoces, c'est bien s'employer à les empêcher de devenir voleurs et assassins, serait peut-être non pas mieux, mais également utile. Seulement, pour cela, il faudrait réformer non pas le code, mais les mœurs, et ce serait peut-être plus difficile. Imaginez une loi qui réussirait à convaincre chaque famille d'ouvrier que, si la recherche du bien-être et même de la fortune est tentative respectable, l'envie est une bassesse et le droit à l'égalité dans la jouissance des biens d'ici bas une naïveté, imaginez une loi qui assurerait une telle œuvre! et avouez que ce serait une fausse loi!

G. DE MAIZIERE.

BROWN'S BRONCHIAL TROCHES
Guérissent Mal de Gorge, Bronchite, Toux, Affections Bronchiques et Asthmatiques. Indispensables pour l'Alcoolisme, la Grippe, l'Influenza, le Rhume, la Bronchite, le Catarrhe de la gorge, le Cancer de la gorge, le Cancer de la langue, le Cancer de la lèvre, le Cancer de la joue, le Cancer de la nuque, le Cancer de la tête, le Cancer de la poitrine, le Cancer de l'estomac, le Cancer du plexus solaire, le Cancer du dos, le Cancer du bras, le Cancer de la main, le Cancer du pied, le Cancer de la jambe, le Cancer de la cuisse, le Cancer de la hanche, le Cancer de la fesse, le Cancer du périnée, le Cancer du rectum, le Cancer du vagin, le Cancer du col de l'utérus, le Cancer du sein, le Cancer du bras, le Cancer de la main, le Cancer du pied, le Cancer de la jambe, le Cancer de la cuisse, le Cancer de la hanche, le Cancer de la fesse, le Cancer du périnée, le Cancer du rectum, le Cancer du vagin, le Cancer du col de l'utérus, le Cancer du sein.

DEPECHEES Télégraphiques

La France au Maroc.

Fez, Maroc, 3 avril. Le traité établissant un protectorat français sur le Maroc, qui a été signé ces jours derniers par le sultan Moulay Hafid, pourvoit à l'occupation militaire par la France, de toute partie du Maroc où il serait nécessaire de rétablir l'ordre.

Le traité définit aussi l'appui que la France donnera au sultan pour lui permettre d'exercer son autorité sur ses sujets et établit très exactement les pouvoirs du résident général français.

Aux termes de ce traité il est interdit au sultan de contracter des emprunts sans l'autorisation du gouvernement français.

La question mexicaine.

Washington, 3 avril. On ignore encore les mesures que compte prendre le gouvernement au sujet de l'affaire Powell Roberts, l'Américain qui a été capturé par des rebelles mexicains, dimanche dernier, à Juarez, mais il est probable que des représentations énergiques seront faites aux autorités responsables. Le consul des Etats-Unis à Juarez, a reçu l'ordre aujourd'hui de faire une enquête au sujet de cette arrestation et d'en envoyer le plus tôt possible son rapport à Washington.

La Commission des Affaires Etrangères de la Chambre a rapporté ce matin la résolution du représentant Smith, du Texas, aux termes de laquelle le département d'Etat serait chargé de demander le règlement immédiat des sommes dues à un certain nombre de citoyens américains qui ont eu à souffrir des déprédations des révolutionnaires, pendant la dernière insurrection.

La Commission appuiera énergiquement cette résolution et on espère qu'elle sera votée dans le courant du mois.

Austin, Texas, 3 avril.—Le gouverneur de l'Etat du Texas, M. Colquitt, a reçu aujourd'hui un rapport officiel au sujet de l'arrestation de Powell Roberts, survenue dimanche dernier à Juarez.

Suivant ce rapport Powell Roberts aurait été attiré sur le territoire mexicain par surprise. Les faits concernant cette arrestation ont été télégraphiés au secrétaire d'Etat avec prière de faire une démarche auprès des autorités mexicaines pour obtenir sa mise en liberté.

Nouvelles rassurantes.

Washington, 3 avril.—Un télégramme reçu ici mercredi de J. Sanchez Azcona, secrétaire du président Madero, dit que la tranquillité règne absolument à Vera Cruz et qu'il est faux qu'il y ait eu des désordres à l'endroit. Torreón n'est pas en danger et la force des rebelles diminue sans cesse.

Un autre télégramme déclare que l'attitude du congrès à l'ouverture lundi indiquait clairement que la plupart des députés étaient en faveur de Madero.

L'activité italienne dans la Mer Rouge.

Perim, Arabie, 3 avril.—Le capitaine de l'escadre italienne chargée, depuis le commencement du conflit italo-turc, de surveiller le contrebande de guerre dans la Mer Rouge, a proclamé hier le blocus des ports de Lohéa et de Salib, sur la côte de l'Yemen, et de l'île de Kamaran, principale station du câble télégraphique qui relie les diverses villes de la côte d'Arabie à l'Egypte. En déclarant ce blocus les Italiens ont coupé le câble entre Kamaran et la côte d'Arabie.

Dans les environs de Lohéa

ils ont arrêté un vapeur anglais, le "Woodcock" qu'ils ont saisi après y avoir découvert de la contrebande de guerre.

Tigre tué par un chien.

Uitenhage, Afrique du Sud, 3 avril.—Un grand tigre qui, ces jours derniers, avait cherché refuge dans une caverne près d'une ferme, à Wintehock, colonie du Cap, a été tué par un bouledogue.

Le fermier, après avoir déposé le fauve, avait demandé à un de ses voisins de lui prêter son bouledogue, connu dans tout le voisinage pour sa férocité. Le voisin y avait consenti, et le chien avait été lâché dans la caverne.

Le combat entre les deux animaux ne dura que quelques minutes et se termina par la victoire du chien, qui quoique grièvement blessé par un coup de griffe du tigre, réussit à étouffer ce dernier en lui serrant la gorge dans sa puissante mâchoire.

Le tigre mesurait plus de huit pieds de longueur.

Long voyage en aéostat.

Dresde, Saxe, 3 avril. Un ballon prenant part à la course éliminatoire pour la coupe Gordon Bennett, qui était parti d'ici le 31 mars avec trois officiers, et sur le sort duquel on éprouvait les plus vives inquiétudes, a atterri ce matin près de Stralauud, Poméranie. Les aéronautes n'ont pas souffert de leur voyage qui a été plutôt mouvementé.

Protestation contre le bill du sucre.

New York, 3 avril.—Les membres de la commission de sucre de Porto Rico, onze hommes marquants dans le monde des affaires et de la politique de ce pays, se sont réunis à New York mardi, à bord du San Juan de la lignée Puerto Rico, pour immédiatement partir pour Washington. Ils se présenteront devant le Congrès jeudi, comme représentants des planteurs de sucre de cette île qui sont opposés au projet de loi visant à l'abolition du droit sur le sucre.

Les Porto Ricains sont très alarmés de la perspective de la suppression du droit et des meetings et autres réunions ont eu lieu à cet effet dans l'île et des résolutions protestant contre le bill ont été adoptées. On s'attend à ce que les associations de cultivateurs de sucre de la Louisiane et de Hawaii donnent leur appui aux Porto Ricains.

Les membres de la commission de Porto Rico sont Harry H. Bosworth, Cay Coll Cuchi, Rafael C. Gonzales, J. C. McCormick, M. A. Mazarro, Auguste Navarrete, Pedro Rodriguez, Vincent Usera, Lucal Valdizlas, Dr Rafael Del Valle et Rafael Del Valle, Jr.

Vous Ne Saurez Jamais

combien bon le sirop peut être jusqu'à ce que vous ayez essayé Velva. Votre épicer peut maintenant vous fournir deux qualités de

Sirop de Déjeuner

VELVA

que vous trouverez également satisfaisantes et délicieuses. La qualité contenue dans le bidon vert donne meilleur goût aux gâteaux, gâteaux froment et biscuits qu'ils ont jamais eu auparavant.

La qualité que contient le bidon rouge fait des délicieux candies et gâteaux — le meilleur pour n'importe quel plat qui demande d'être sucré. Il est aussi parfait sur le pain.

Votez épicer à les deux genres.

Le Roi des Sirops de Table

Penick & Ford, Ltd.

Le Roi des Sirops de Table
Dans Toutes les Bonnes Epiceries



De Jeunes Rosiers

Pour la première fois dans l'histoire, nous pouvons vous offrir de JEUNES ROSIERS à un tel bon marché que les Parisiens de Springfield ou de Chicago, mais PLUS BEAUX. Nos roses sont les plus belles et les plus parfumées que vous ayez jamais vues. Elles sont toutes nouvelles et ont été introduites par nous.

De grands PIEDS DE AMERICAN BEAUTY, 25c pièce.

Demander la liste de nos dernières nouveautés de toutes les parties du monde.

Voyez nos NOUVEAUTES DE PAQUES la semaine prochaine. Nos roses sont les plus belles du pays. Nos fleurs de l'année sont véritablement une nouveauté. Nous sommes les seuls à proposer des Jeunes Rosiers à 25c la douzaine.

METAIRIE RIDGE NURSERY CO., LTD.
141 RUE CARONDELET.

PARASOLS. OMBRELLES.

Un assortiment exquis vous attend ici dans toutes les différentes nuances de soie fashionables et les derniers bois et montures. Rien d'aussi convenable, délicat et utile ou de plus acceptable comme

Cadeau de Pâques.

En achetant chez nous, vous traitez personnellement et directement avec le manufacturier et avez ainsi l'avantage du choix parmi des objets de styles exclusifs et celui des prix.

LAKE BROS. CO.,
MANUFACTURIERS,
114 RUE BARONNE.
"Le Magasin à Façade Emailée de Blanc."

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, chaussures et articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures, et fermé le dimanche. On ne vend pas de marchandises à crédit.

Victime de son dévouement.

New York, 3 avril.—Les Pères Jéuites de cette ville ont appris aujourd'hui qu'un membre de leur société, le Père Isidore Dupuy, est atteint de la lèpre et actuellement confiné dans une colonie de lépreux à Marama, Ile de Madagascar.

Suivant ces dépêches les jours du Père Dupuy seraient comptés. Ce religieux qui est décoré de la Légion d'Honneur, est attaché aux missions jéuites à Madagascar depuis dix-sept ans.

Il était amoné par les troupes lors de l'occupation française, et a donné les derniers secours de la religion à plusieurs milliers de soldats.

C'est le dixième prêtre missionnaire qui est atteint par la terrible maladie à Madagascar, depuis 1885.

L'Université Catholique de Washington.

Washington, 3 avril.—Le conseil de Direction de l'Association des Chevaliers de Colomb a annoncé aujourd'hui qu'une somme de 500,000 dollars avait été soustraite pour la fondation d'une université catholique à Washington, et que sur cette somme 385,000 dollars avaient déjà été versés.

La prochaine assemblée générale du Conseil de l'Ordre sera tenue à Colorado Springs, le 6 août prochain.

Le don de la maire de Kansas City.

Kansas City, Mo., 3 avril.—M. Henry L. Jost, âgé de 31 ans, démocrate, a été élu maire de Kansas City par 3,500 voix de majorité sur son concurrent, M. Darius A. Brown, républicain.

La liste démocratique a passé au grand complet.

Dégâts causés par un ouragan.

Perth, Australie Occidentale, 3 avril.—Des épaves recueillies aujourd'hui sur la côte, près de Perth, ont mis fin à tous les doutes qui pouvaient subsister sur le sort du vapeur anglais "Koo-banna", dont on n'a plus eu de nouvelles depuis le récent ouragan qui s'est abattu sur ces parages.

Le navire transportait cinquante passagers et 80 hommes d'équipage, qui tous ont dû périr.

Ce même ouragan a causé la perte de 67 bateaux de pêche attachés au port de Broome.

La Maison Blanche.

Washington, 3 avril.—M. Louis Le Bourgeois, shérif de la paroisse St Jacques, Lne, et ancien camarade de collège de M. William Howard Taft, président des Etats-Unis, a déjeuné ce matin à

Le Roi des Sirops de Table
Dans Toutes les Bonnes Epiceries

